

Paris, le 15 septembre 2016

## **Les Policiers parisiens menacés de payer les infractions au Code de la route commises durant leur service...**

### **À quoi joue-t-on ???**

Patrice LATRON (directeur du cabinet de préfet de police de Paris) :

« **Aucune** mesure de classement ne pourra être envisagée, sans exclure d'éventuelles **sanctions disciplinaires**. »

Il demande également à ce que les « *contraventions établies soient réglées par les fonctionnaires responsables*. »

Notre hiérarchie, si bienveillante, devrait nous dresser la liste des interventions pour lesquelles, pauvres CEA que nous sommes, nous pourrions privilégier l'assistance aux personnes au détriment du Code de la route !

**COLLÈGUES ATTENTION** : à l'épidémie de « sanctionnite » aiguë ...

On peut se poser des questions quant au *management* des Forces de l'Ordre, avec de nombreux autres exemples (suivi des équipages, contrôles, menaces, baisses de notation, blocages changements de services, etc.).

**En plus du contexte actuel, où, depuis bientôt 2 ans, les Policiers sont suremployés, fatigués par de multiples restrictions ou annulations de congés et touchés par les multiples drames qui nous ont endeuillés, tout cela sous la pression d'une menace omniprésente !**

**Ça suffit, la coupe est pleine !**

**La FPIP sollicite instamment un entretien  
avec le DGPN, avant que la coupe ne  
déborde pour de bon !!!**